

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Groupe Arab Tunisian Bank
Siège social : 09, rue Hédi Nouira -1001 Tunis

Le Groupe de l'Arab Tunisian Bank publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2008 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 23 mai 2009. Ces états sont accompagnés des rapports des commissaires aux comptes, Mr Noureddine HAJJI(AMC) et Mr Ahmed MANSOUR.

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2008 (Unité : en 1000 DT)

	Notes	31-12-2008	31-12-2007
ACTIF			
Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP	1	342 502	64 964
Créances sur les établissements bancaires et financiers	2	608 412	712 996 (*)
Créances sur la clientèle	3	1 515 710	1 199 603 (*)
Portefeuille-titres commercial	4	490 210	499 986
Portefeuille d'investissement	5	71 798	176 010
Titres mis en équivalence	6	46 731	33 920
Valeurs immobilisées	7	54 820	50 989
Autres actifs	8	35 977	32 034 (*)
TOTAL ACTIF		3 166 160	2 777 502
PASSIF			
Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	9	183 234	145 310
Dépôts et avoirs de la clientèle	10	2 510 857	2 242 277 (*)
Emprunts et ressources spéciales	11	151 195	146 067
Autres passifs	12	36 625	30 648
TOTAL PASSIF		2 881 911	2 564 302
CAPITAUX PROPRES			
	13		
Capital		80 000	60 000
Réserves groupe		162 390	116 713
Modifications comptables		-	(1 017)
Résultats consolidé de l'exercice		40 096	28 551
TOTAL CAPITAUX PROPRES		282 486	204 247
Part des minoritaires dans les réserves		1 313	1 607
Part des minoritaires dans le résultat		450	346
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		3 166 160	2 770 502

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

Etat des engagements hors bilan Consolidé**Exercice clos le 31 décembre 2008**

(Unité : en 1000 DT)

	31/12/2008	31/12/2007
<u>PASSIFS EVENTUELS</u>		
Cautions, avals et autres garanties données	170 341	296 792
Crédits documentaires	390 883	209 043
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	561 224	505 835
<u>ENGAGEMENTS DONNES</u>		
Engagements de financement donnés	148 260	121 991
Engagements sur titres	4 614	1 952
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	152 874	123 943
<u>ENGAGEMENTS RECUS</u>		
Garanties reçues	478 252	382 792

Etat de résultat Consolidé**Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2008**

(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts et revenus assimilés	14	130 977	112 310
Commissions (en produits)	15	25 009	21 096
Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	16	55 830	52 551
Revenus du portefeuille d'investissement	17	4 551	3 727
Total produits d'exploitation bancaire		216 367	189 684
<u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u>			
Intérêts encourus et charges assimilées	18	95 182	85 495
Commissions encourues		3 894	3 403
Total charges d'exploitation bancaire		99 076	88 898
PRODUIT NET BANCAIRE		117 291	100 786
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	19	(16 322)	(16 850)
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	20	170	(281)
Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence		3 064	2 004
Autres produits d'exploitation		84	122
Frais de Personnel		(31 218)	(27 305)
Charges générales d'exploitation		(19 777)	(17 818)
Dotations aux amortissements et aux Provisions sur immobilisations		(9 506)	(7 883)
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 786	32 775
Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires		1 535	(418)
Impôt sur les bénéfices		(4 775)	(3 460)
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		40 546	28 897
Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires			
RESULTAT DU GROUPE		40 546	28 897
Part des minoritaires		450	346
RESULTAT NET DU GROUPE		40 096	28 551
Effets des modifications comptables (net d'impôts)			(1 017)
RESULTAT APRES MODIFICATIONS COMPTABLES		40 096	27 534

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2008
(Unité : en 1000 DT)

	Note	Exercice 2008	Exercice 2007	(*)
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)		289 420	269 338	
Charges d'exploitation bancaire décaissées		(177 318)	(173 617)	
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers		(26 922)	(127 352)	
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		(310 646)	(85 213)	
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle		286 649	(81 158)	
Titres de placement		7 916	431 642	
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		(27 592)	(26 895)	
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		(28 520)	(7 677)	
Impôt sur les sociétés		(3 295)	(5 210)	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		9 692	193 859	
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		(4 802)	5 309	
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement		74 183	(26 073)	
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations		(9 853)	(11 940)	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		59 528	(32 704)	
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>				
Emission d'actions		49 000	-	
Emission d'emprunts		(2 251)	50 000	
Augmentation \ diminution ressources spéciales		41 243	28 718	
Dividendes versés		(10 419)	(10 397)	
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT		77 573	68 321	
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités		(85)	(55)	
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		146 878	229 531	
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice		502 848	273 317	
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	21	649 726	502 848	

(*) Données retraitées pour les besoins de la comparabilité (voir note aux états financiers N°6)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 31 DECEMBRE 2008

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 décembre 2008, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99.

2. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce une influence notable ou un contrôle conjoint.

2-2. Méthode de consolidation

- ***Intégration globale***

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- ***La mise en équivalence***

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans les quelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidées de l'ATB :

<i>Sociétés</i>	<i>Secteur</i>	<i>Qualification</i>	<i>Méthode de consolidation</i>	<i>Pourcentage d'intérêt</i>
Arab Tunisian Bank	Financier	Mère	Intégration globale	99.95%
Arab Tunisian Lease	Financier	Associée	Mise en équivalence	27,16%
Arab Tunisian Invest	Financier	Associée	Mise en équivalence	30 ,66%
Arab Tunisian Develop	Financier	Associée	Intégration globale	43,23%
A F C	Financier	Associée	Mise en équivalence	33.05%
UNIFACTOR	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,44%
Arabia Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,30%
Sanadett Sicav	Financier	Associée	Mise en équivalence	10,14%
Axis Trésorerie	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,36%
Axis Protège	Financier	Associée	Mise en équivalence	1,21%
FCP IRADETT 20	Financier	Associée	Mise en équivalence	14,32%
FCP IRADETT 50	Financier	Associée	Mise en équivalence	13,30%
FCP IRADETT 100	Financier	Associée	Mise en équivalence	25,51%
FCP IRADETT CEA	Financier	Associée	Mise en équivalence	57 ,79%
FCP SALAMETT PLUS	Financier	Associée	Mise en équivalence	36.49%
FCP SALAMETT CAP	Financier	Associée	Mise en équivalence	56,07%
CODIS	Commercial	Associée	Mise en équivalence	25.48%

3. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé «agios réservés».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions:

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31/12/2008, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 mars 1999 et la Circulaire N° 2001-12 du 4 mai 2001.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

Classe de risque	Taux de provision
Classe 0 et 1	0%
Classe 2	20%
Classe 3	50%
Classe 4	100%

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : se sont les titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement : les titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;
- Parts dans les entreprises associées et co-entreprises et parts dans les entreprises liées : les titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la banque, permettant ou non d'exercer une influence notable, un contrôle conjoint ou exclusif sur la société émettrice.

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres.
La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.

- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidés sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

Immeuble & construction	: 2%
Immeuble hors exploitation	: 10%
Mobilier et matériels de bureau	: 10%
Matériels de transport	: 20%
Matériel de sécurité & coffre	: 5%
Matériel informatique	: 20%
Logiciels	: 20%
Œuvres d'art	: 10%
A. A & Installations	: 10%

4. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ **L'écart d'évaluation**

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ **Le Goodwill**

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

5. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

3.1 ACTIF**Note 1 : Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT**

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 342 502 KDT au 31 décembre 2008 contre 64 964 KDT au 31 décembre 2007 soit une augmentation de 277 538 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Caisse	16 073	21 555
I B S Transport de fonds	159	-
Compte courant BCT	326 254	43 367
Compte courant postal	7	42
Traveller's Chèques	9	-
Total	342 502	64 964

Note 2 : Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 608 412 KDT au 31 décembre 2008 contre 712 996 KDT au 31 décembre 2007 soit une diminution de 104 584 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
DAV auprès des banques	32 628	26 242
Prêts BCT	11 401	109 135
Prêts interbancaire	50 000	114 700
Prêts en devises	481 717	428 356
Prêts accordés aux établissements financiers	13 308	17 361
C.C.ste de leasing	168	1 393
Autres créances	12 950	10 750
Créances rattachées	2 929	3 040
Valeurs non imputées	3 311	2 019
Total	608 412	712 996

Note 3 : Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2008 un solde net de 1 515 710 KDT contre 1 199 603 KDT au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 316 107 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Comptes ordinaires débiteurs	186 408	147 594
Portefeuille Escompte	178 157	151 006
Crédits à la clientèle non échus	1 100 670	873 329
Créances douteuses et litigieuses	132 735	116 739
Produits à recevoir	13 984	8 673
Produits perçus d'avance	(2 817)	(3 820)
Créances impayées	8 048	2 300
Impayés monétique	1 710	1 792
Total brut des crédits accordés à la clientèle	1 618 895	1 297 613
Avances sur placements à terme	18 782	4 712
Créances rattachées sur avances placements à terme	1 980	1 697
Autres valeurs à imputer	22 420	25 398
Autres créances	1 961	1 539
Total Autres créances	45 143	33 346
Total brut des créances sur la clientèle	1 664 038	1 330 959
A déduire couverture :		
Agios réservés	(24 771)	(22 916)
Provisions	(123 557)	(108 440)
Total Provisions et agios	(148 328)	(131 356)
Total net des créances sur la clientèle	1 515 710	1 199 603

Note 4 : Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2008 à 490 210 KDT contre 499 986 KDT à fin 2007, soit une diminution nette de 9 776 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Bons de Trésor	460 460	470 696
Décote	(3 162)	(2 240)
Primes	211	349
Titres de placement	14 566	11 720
Créances et dettes rattachées	18 135	19 461
Total	490 210	499 986

Note 5 : Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2008 à 71 798 KDT contre 176 010 KDT à fin 2007, soit une diminution nette de 104 212 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Bons de Trésor	-	119 993
Décotes	-	(482)
Primes	-	25
Titres d'investissement	25 694	18 158
SICAR Fonds gérés	9 120	6 552
Titres de participations	28 385	21 580
Parts dans les entreprises liées	581	75
Participation en rétrocession	5 192	8 037
Créances rattachées	7 772	6 813
Total brut du portefeuille d'investissement	76 744	180 750
Provisions	(2 527)	(2 620)
Plus value réservées	(2 419)	(2 120)
Total provisions et plus value réservées	(4 946)	(4 740)
Valeur nette du portefeuille d'investissement	71 798	176 010

Note 6 : Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 46 731 à la date du 31 décembre 2008 contre 33 920 KDT à la fin de l'année 2007.

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Titres A T L	10 817	6 380
Titres A T I	2 343	2 451
Titres A F C	745	611
Titres UNIFACTOR	1 073	1 062
Titres Arabia Sicav	1 269	1 458
Titres Sanadett Sicav	16 441	13 644
Titres Axis Trésorerie	450	859
Titres Axis Protège	92	84
Titres CODIS	226	187
FCP IRADETT 20	95	88
FCP IRADETT 50	99	96
FCP IRADETT 100	109	91
FCP IRADETT CEA	100	90
FCP SALAMETT PLUS	2 578	2 664
FCP SALAMETT CAP	10 294	4 155
Total Titres mis en équivalence	46 731	33 920

Note 7 : Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2008 à 54 820 KDT contre 50 989 KDT au 31 décembre 2007, soit une augmentation de 3 831 KDT.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

Désignation	VB au 31/12/07	Acquisition	Cession	VB au 31/12/08	Amortissements cumulés	V Nette au 31/12/08
Terrains	2 795	420	-	3 215	-	3 215
Immeubles	20 055	-	-	20 055	5 855	14 200
Matériels et Mobiliers	4 664	359	77	4 946	2 902	2 044
Matériels informatiques	16 501	3 337	31	19 807	11 548	8 259
Matériels roulants	3 605	1 645	495	4 755	2 058	2 697
Autres Immobilisations	35 510	4 895	-	40 405	16 674	23 731
Ecart d'acquisition	90	652		742	68	674
Total	83 220	11 308	603	93 925	39 105	54 820

Note 8 : Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2008 à 35 977 KDT contre 32 034 KDT à fin 2007, soit une augmentation de 3 943 KDT détaillée comme suit :

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Crédits & Avances aux Personnels	14 612	14 357
Impôts Actif	4 287	4 139
Impôts différer Actif	681	346
Stocks Imprimés & Fournitures	525	440
Charges à répartir	1 817	2 426
Comptes d'attente	16 191	12 650
Crédits pris en charge par l'Etat	285	318
Provision sur autres actifs	(2 421)	(2 642)
Total	35 977	32 034

Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1 817 KDT au 31 décembre 2008 contre un montant de 2 426 KDT à fin 2007 soit une diminution de 609 KDT se détaillant comme suit :

Désignation	VB Déc. 2007	Frais engagés en 2008	VB Déc. 2008	Résorptions cumulées Déc-07	Résorption exercice 2008	Résorptions cumulées Déc-08	V.Nette Déc 2007
Frais de publicité	6 675	1 407	8 082	4 604	2 022	6 626	1 456
Autres charges à répartir	471	54	525	116	48	164	361
Total	7 146	1 461	8 607	4 720	2 070	6 790	1 817

3.2 PASSIF

Note 9 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers sont passés de 145 310 KDT au 31 décembre 2007 à 183 234 au 31 décembre 2008.

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts à vue	6 044	9 936
Emprunts	82 354	97 811
Dettes rattachées	500	902
Autres dépôts à affecter	94 336	36 661
Total	183 234	145 310

Note 10 : Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 2 510 857 KDT au 31 décembre 2008 contre 2 242 277 KDT au 31 décembre 2007.

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Dépôts à vue	765 899	683 975
Dépôts à Terme	1 329 573	1 189 418
Comptes d'épargne	323 587	261 481
Autres sommes dues à la clientèle	72 661	88 181
Dettes rattachées	19 137	19 222
Total	2 510 857	2 242 277

Note 11 : Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 151 195 KDT au 31 décembre 2008 contre 146 067 KDT au 31 décembre 2007 soit une augmentation de 5 128 KDT.

Désignation	31/12/2008	31/12/2007
Dotation FOPRODI	172	50
Dotation FONAPRA	1 427	1 563
Lignes de crédit extérieures	77 778	73 856
Emprunt obligataire	47 749	50 000
Autres ressources	21 164	17 830
Intérêts courus	2 905	2 768
Total	151 195	146 067

Note 12 : Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique s'élève à fin 2008 à 36 625 KDT contre 30 648 KDT à fin 2007, soit une augmentation de 5 977 KDT détaillée comme suit :

RUBRIQUES	31/12/2008	31/12/2007
Frais liés au Personnel	7 268	6 138
Divers frais à payer	6 959	6 115
Impôts Passifs	8 773	6 461
Provisions pour risques et charges	3 114	1 268
Comptes D'attente	10 511	10 666
Total	36 625	30 648

3.3 CAPITAUX PROPRES

Note 13 : Capitaux propres

A la date du 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 80 000 KDT composé de 80 000 000 actions d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité.

Les capitaux propres et les intérêts des minoritaires avant ont atteint 284 249 KDT à fin 2008 contre 206 200 KDT à fin 2007, soit une augmentation de 78 049 KDT ainsi détaillée :

	Solde au 31/12/2008 avant affectation	Solde au 31/12/2007 avant affectation
Capital	80 000	60 000
Réserves consolidé	162 390	116 713
Modifications comptables	-	(1 017)
Résultat consolidé	40 096	28 551
Total capitaux propres group	282 486	204 247
Part des minoritaires dans les réserves	1 313	1 607
Part des minoritaires dans le résultat	450	346
Total capitaux propres et intérêts minoritaires	284 249	206 200

3.4 ETAT DE RESULTAT

Note 14 : Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 130 977 KDT au cours de l'exercice 2008 contre un montant de 112 310 au cours de l'exercice 2007.

Désignation	2008	2007
Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires	28 962	21 670
Intérêts sur crédit CT & MLT	84 508	72 783
Intérêts sur comptes courants débiteurs	17 494	16 565
Autres intérêts et revenus assimilés	13	1 292
Total	130 977	112 310

Note 15 : Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 25 009 KDT au cours de l'exercice 2008 contre un montant de 21 096 KDT au cours de l'exercice 2007 soit une augmentation de 3 913 KDT :

Désignation	2008	2007
Commissions sur comptes et moyens de paiement	12 324	10 790
Commissions sur opérations internationales	2 646	2 137
Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque	5 815	5 066
Récupérations et autres commissions	4 224	3 103
Total	25 009	21 096

Note 16 : Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 55 830 KDT au cours de l'exercice 2008 contre un montant de 52 551 KDT au cours de 2007

Désignation	2008	2007
Produits sur Bons de Trésor	43 388	44 165
Décote sur titres de transactions	(1 664)	(871)
Prime sur titres de transactions	-	207
Produits sur placements	53	73
Gains sur portefeuille-titres commercial	41 777	43 574
Profit/ Perte vente et achat à terme devises	1 600	661
Profit/ Perte sur opérations de change	83	1 195
Profit/ Perte sur positions de change au comptant	14 234	14 031
Profit/ Perte sur position de change à terme	(1 864)	(6 910)
Gains sur opérations financières	14 053	8 977
Total	55 830	52 551

Note 17: Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 4 551 KDT au cours de l'exercice 2008 contre un montant de 3 727 KDT au cours de l'exercice 2007 soit une augmentation de 824 KDT :

Désignation	2008	2007
Produits de valeurs mobilières	1 904	1 148
Produits sur participations en portage et fonds gérés	2 647	2 579
Total	4 551	3 727

Note 18 : Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 95 182 KDT au cours de l'exercice 2008 contre un montant de 85 495 KDT au cours de 2007.

Désignation	2008	2007
Intérêts /opérations de trésorerie et interbancaires	4 628	4 790
Intérêts /ressources spéciales et emprunt obligataire	6 534	4 740
Intérêts sur dépôts à terme	62 996	56 629
Intérêts sur comptes d'épargne	10 097	8 225
Intérêts sur dépôts à vue	10 927	11 111
Total	95 182	85 495

Note 19 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 16 322 KDT au cours de 2008 KDT contre un montant de 16 850 KDT au cours de 2007 se détaillant ainsi:

Désignation	2008	2007
Dotations aux provisions/créances et pour passifs	16 392	16 850
Perte sur créances	-	721
Reprises provisions	(70)	(721)
Total	16 322	16 850

Note 20 : Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de - 170 KDT au cours de 2008 KDT contre un montant de 281 KDT au cours de 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	2008	2007
Dotation aux provisions/portefeuille investissement	571	117
Décote sur titres d'investissement	-	482
Prime sur titres d'investissement	-	(25)
Perte sur titres	469	
Plus value sur cession titres de participation	(605)	(273)
Reprises/provisions pour dépréciation titres	(605)	(20)
Total	(170)	281

3.5 ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**Note 21 : Liquidités et équivalents de liquidité**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2008 un solde de 649 726 KDT contre un solde de 502 848 KDT au 31 décembre 2007 se détaillant ainsi :

Désignation	2008	2007
Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT	342 509	64 964
Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers	453 748	513 594
Titres des sociétés cotées et des sicav	40 279	31 637
Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés	(186 810)	(107 347)
Total	649 726	502 848

6. Retraitements opérés pour les besoins de comparabilité.

Au 31 décembre 2008, il a été procédé aux opérations de reclassements ci-après :

- Les comptes des intérêts à recevoir sur les avances sur les dépôts à terme figurant au 31 décembre 2007 sous la rubrique « Autres actifs » pour 1 666 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Créances sur la clientèle ».
- Les créances prises en charges par l'état pour un montant de 318 KDT ont été classés en 2007 sous la rubrique « Créances sur la clientèle » et en 2008 sous la rubrique « Autres actifs ».
- Les engagements sur les établissements financiers figurant au 31 décembre 2007 sous la rubrique « Créances sur la clientèle » pour 17 483 KDT, ont été reclassés sous la rubrique « Créances sur les établissements bancaires et financiers ».
- Des dépôts de la clientèle pour un montant de 725 classés en 2007 parmi les « Autres actifs », ont été reclassés en 2008 sous la rubrique « Dépôts et avoirs de la clientèle ».

Les données comparatives au 31/12/2007 ont été, en conséquence, retraitées comme suit :

Désignation	Montant avant retraitement 31/12/2007	Montant après retraitement 31/12/2007	Variation
Créances sur les établissements bancaires et financiers	695 513	712 996	17 483
Créances sur la clientèle	1 215 738	1 199 603	(16 135)
Autres actifs	32 657	32 034	(623)
Dépôts et avoirs de la clientèle	2 241 552	2 242 277	725

- De même l'état de flux de trésorerie relatif a l'exercice 2007 a été retraité pour les besoins de comparabilité avec l'exercice 2008

	2007 Retraité	2007 publié
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>		
Produits d'exploitation bancaire encaissés(hors revenus du portefeuille d'investissement)	269 338	263 618
Charges d'exploitation bancaire décaissées	(173 617)	(174 597)
Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	(127 352)	(127 216)
Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	(85 213)	(86 293)
Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle	(81 158)	(81 158)
Titres de placement	431 642	435 720
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	(26 895)	(26 861)
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	(7 677)	(7 125)
Impôt sur les sociétés	(5 210)	(5 210)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION	193 859	190 880
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement	5 309	5 191
Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement	(26 073)	(13 481)
Acquisitions \ Cessions sur immobilisations	(11 940)	(11 852)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT	(32 704)	(20 142)
<u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u>		
Emission d'actions		
Emission d'emprunts	50 000	50 000
Augmentation \ diminution ressources spéciales	28 718	14 953
Dividendes versés	(10 397)	(10 200)
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT	68 321	54 753
		0
Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités	(55)	(55)
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	229 531	225 545
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	273 317	272 197
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	502 848	497 742

**Rapports des commissaires aux comptes
Etats financiers consolidés-
Exercice clos le 31 décembre 2008**

1-Rapport AMC Ernst & Young - Noureddine HAJJI

**Rapport du commissaire aux comptes
Etats financiers consolidés- Exercice clos le 31 décembre 2008**

Messieurs les actionnaires l'Arab Tunisian Bank,

En exécution de la mission qui nous a été confiée, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2008, tels qu'annexés au présent rapport, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

1. Opinion sur les états financiers

Nous avons audité les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank arrêtés au 31 décembre 2008. Ces états ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la banque. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis, dans ce cadre, constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière, du résultat des opérations et des flux de trésorerie de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Sur la base de ces vérifications, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers consolidés des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du groupe au titre de l'exercice 2008.

**AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI**

Tunis, le 21 mai 2009

2- Rapport Ahmed MANSOUR

OPINION SUR LES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES DU GROUPE AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS AU 31 DECEMBRE 2008

Tunis le 21 Mai 2009

Mesdames et Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank

En exécution de la mission que vous avez bien voulu nous confier, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur les comptes consolidés du groupe « ARAB TUNISIAN BANK » au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2008.

1. Nous avons audité le bilan consolidé du groupe Arab Tunisian Bank au 31 décembre 2008, ainsi que l'état de résultats consolidés, l'état des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à la même date et les notes aux états financiers consolidés contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

2. Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : La conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés sur la base de notre audit. Nous avons effectué pour cela nos travaux selon les Normes généralement admises. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en oeuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève de notre jugement professionnel, de même que l'évaluation du risque que les états financiers consolidés contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous prenons en compte le contrôle interne en vigueur au sein de la Banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers consolidés afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

3. Le périmètre de consolidation tel que déterminé par l'Arab Tunisian Bank comprend 16 sociétés dont quinze ont été mises en équivalence, à savoir : les sociétés « Arab Tunisian Lease », « Arab Financial Consultants », « Computer Distribution », « Sanadet SICAV », « Axis Trésorerie SICAV », « Arabia SICAV », « Unifactor », « Salamett CAP », « Salamett Plus », « Axis Capital Protégé », « Iradett 20 », « Iradett 50 », « Iradett 100 » et « Iradett CEA », « Arab Tunisian Invest » sachant que les 6 dernières sociétés participent au capital de l'ATB pour respectivement, 0,025% ; 0,001% ; 0,003% ; 0,001%, 0,001% et 0,023%. La seizième société a été intégrée globalement ; il s'agit de la société « Arab Tunisian Development ».

4. Nous n'avons pas obtenu, les états financiers définitifs et les rapports du commissaire aux comptes de 3 sociétés, à savoir : « Computer Distribution », « Arab Tunisian Invest » et « Unifactor ». La consolidation de ces sociétés, par la Banque, a été opérée au vu de la liasse de consolidation.

5. En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Bank » nous avons exprimé au sujet des états financiers individuels de la Banque au titre de l'exercice 2008 une certification avec une réserve portant sur la limitation de nos travaux par le défaut de réponse, à nos lettres de circularisation, de six avocats sur 40 mandatés par la Banque, de 38 établissements bancaires et financiers sur 61 ayant eu à réaliser avec la Banque des opérations financières et d'un dépositaire de bons de trésor en devise. Cette limitation figure au paragraphe 6 de notre rapport général sur les états financiers individuels de la Banque.

En notre qualité de commissaire aux comptes de « l'Arab Tunisian Lease » nous avons mentionné, au paragraphe 5 de notre rapport sur les états financiers individuels de la société au titre de l'exercice 2008, une réserve portant sur la limitation de nos travaux par l'absence de procédures de vérification matérielle des immobilisations données en location et l'indisponibilité de rating et/ou d'informations actualisées sur la situation financière des relations de « l'Arab Tunisian Lease », dont les engagements auprès du secteur se situent au-delà des seuils fixés par l'article 2 de la circulaire n°2001-12 de la banque centrale de Tunisie.

6. Compte tenu des diligences que nous avons accomplies et sous réserve de ce qui est indiqué aux paragraphes 4 et 5 ci dessus, nous estimons être en mesure de certifier que les états financiers consolidés du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2008 tels qu'annexés aux pages 6 à 25 de notre rapport, présentent sincèrement dans leurs aspects significatifs la situation financière du groupe ainsi que les résultats de ses opérations pour l'exercice clos à la même date, conformément aux normes comptables généralement acceptées.

Ahmed MANSOUR